



Cour d'Appel de Dakar

Tribunal de Commerce Hors-Classe de Dakar

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU TRIBUNAL DE COMMERCE HORS CLASSE DE  
DAKAR  
du 09 Février 2018**

L'an deux mille dix huit et le 09 Février à 10h,  
s'est tenue au Tribunal de Commerce Hors Classe de Dakar,  
sous la présidence de Monsieur **Alioune NDIAYE**, chef de la juridiction, président de  
séance, avec l'assistance de Maître **Ousmane BA**, administrateur du greffe, secrétaire de  
séance, l'assemblée générale du Tribunal de céans.

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

1. Création des chambres ;
2. Répartition des tâches et calendrier des audiences ;
3. Questions diverses.

**Etaient présents :**

- Monsieur Alioune NDIAYE, Président ;
- Madame Hélène SARR CAMARA, vice-présidente ;
- Monsieur Papa Abdoulaye DONDE, juge ;
- Elhadj Alla KANE, juge ;
- Monsieur Abdoulaye FATY MBOW, juge consulaire ;
- Monsieur Amadou LY BOCOUM, juge consulaire ;
- Madame Bintou Ramatoulaye SANE BA, juge consulaire ;
- Monsieur Mamadou Lamine LATOUFFE, juge consulaire ;
- Monsieur Modou DIOP, juge consulaire ;
- Monsieur Ousseynou NIAN, juge consulaire ;
- Monsieur Serigne Mor SENE, juge consulaire ;
- Maître Ousmane BA, administrateur du greffe ;
- Madame Maimouna MBAYE WADE, chef de la cellule informatique ;
- Monsieur Bocar LY, informaticien ;

- Monsieur Bienvenu Gaston MALACK, juriste ;
- Madame Salma SANGARE THIAW, juriste ;
- Maître Ousseynou WANE, greffier ;
- Maître Oumar FALL, greffier ;
- Maître Aminata DIOP, greffière ;
- Monsieur Babacar NDIONE, interprète judiciaire ;
- Madame Mame Maguette GASSAMA GUEYE, interprète judiciaire ;
- Monsieur Djibril DIOP, archiviste ;
- Monsieur Daouda DIOUF, chef du bureau de l'enrôlement ;
- Madame Gnagna MBODJ, agent administratif ;
- Monsieur Alassane DIOUF, agent d'administration ;
- Monsieur Mamadou MBENGUE, commis ;
- Monsieur Pape Khoureychi DIATTA, chauffeur ;
- Amy FAYE, agent de sécurité de proximité

**Absent excusé :** Monsieur Pape Madické DIOP, juge consulaire

Ouvrant la séance, Monsieur Alioune NDIAYE, chef de la juridiction, a d'emblée souhaité la bienvenue à l'assemblée et a remercié l'assistance d'avoir bien voulu répondre à son invitation.

Il a ensuite félicité les membres du Tribunal pour leurs nominations respectives et leur a dit sa joie de travailler avec eux au niveau du Tribunal de Commerce Hors-Classe de Dakar qui vient d'être créé par la loi N°2017-24 en date du 28 juin 2017.

Puis il est revenu largement sur les raisons qui ont présidé à la création de cette nouvelle juridiction spécialisée en expliquant que dorénavant, dans le monde de la finance internationale, la durée moyenne du traitement des procédures judiciaires est un indicateur de performance.

Qui plus est, l'efficacité économique se mesure désormais par la performance du système judiciaire.

Aussi, les délais d'exécution des contrats sont-ils érigés en indicateurs de performance et instruments de Benchmarking par le Doing Business.

C'est pourquoi, soucieux de gagner des points dans le classement du Doing Business et d'améliorer sa notation internationale, le Sénégal a pris une série de mesures allant dans le sens de l'amélioration de l'environnement des affaires.

Dans cette dynamique, il a été décidé de mettre sur pied des tribunaux de commerce et des chambres commerciales d'appel, aux fins d'asseoir une justice commerciale performante, efficace et efficiente capable de renforcer la confiance des investisseurs.

Pour toutes ces raisons, poursuit le président NDIAYE, les pouvoirs publics nourrissent un grand espoir à l'endroit des acteurs de ce premier tribunal de commerce du Sénégal et attend d'eux, un engagement, un dévouement, un professionnalisme et une abnégation exceptionnels dans l'optique d'atteindre les objectifs assignés à la justice commerciale.

Au demeurant, le Président Alioune NDIAYE s'est dit confiant, eu égard aux parcours respectifs, au sens élevé des responsabilités, aux qualités intellectuelles et morales des membres de la juridiction.

Il leur a invité alors à former une famille, à faire montre d'abnégation dans le travail, de solidarité, d'entraide et de professionnalisme pour mériter davantage la confiance que Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la justice ainsi que les plus hautes autorités judiciaires du pays ont bien voulu placer en eux.

Il a informé l'assemblée de sa volonté, de son engagement et de sa détermination à relever tous les défis pour assurer le fonctionnement idoine de la juridiction.



Après ces mots de bienvenue, et dans la perspective du démarrage imminent des activités du tribunal, le président a proposé à l'assemblée l'Ordre du jour, qui, n'ayant enregistré aucun amendement, a été adopté à l'unanimité.

**I- LA CREATION DES CHAMBRES:**

**II- LA REPARTITION DES TACHES ET CALENDRIER DES AUDIENCES :**

Abordant les deux premiers points inscrits à l'Ordre du jour, le Président Alioune NDIAYE a fait un exposé sur les chambres créées et leurs compositions respectives.

Il a également informé l'assemblée de sa décision de rendre hebdomadaire la fréquence des audiences.

Autrement dit, chaque chambre tiendra une audience chaque semaine.

Il a en outre donné l'assurance qu'il n'y aura pas une chambre spécialisée pour connaître un type de contentieux précis ;

Hormis les référés, les affaires, quel que soient leurs natures seront réparties, par le Président dans les quatre chambres que compte la juridiction.

La composition des chambres est fixée ainsi qu'il suit :

**Affaires présidentielles : REFERES**

Les référés sur placets et les référés sur difficultés seront examinés par cette chambre présidée par le chef de la juridiction lui-même.

L'audience des référés se tient tous les LUNDI.

**La chambre des petits litiges :**

C'est la chambre qui connaîtra de tous les petits litiges, avec un contentieux n'excédant pas 10 millions de francs et ne présentant aucune difficulté parce qu'elle n'ayant pas de contestation sérieuse. Ce sont les affaires susceptibles d'être traitées au cours d'une audience de conciliation ou à défaut dans un délai n'excédant pas 01 mois. (cf guide)

Cette chambre sera composée de :

**Président** : M. Alioune NDIAYE

**Membres** : MM. Ousseynou NIANG et Modou DIOP, juges consulaires

**Suppléance** :

**Présidence** : M. Elhadj Allah KANE

**Juge consulaire** : Pape Madické DIOP

L'audience de la première chambre se tient tous les MARDI.

## **2<sup>ème</sup> chambre :**

**Présidente** : Mme Hélène SARR CAMARA

**Membres** : Mme Bintou Ramatoulaye SANE BA et M. Abdoulaye FATY MBOW, juges consulaires.

**Suppléance** :

**Présidence** : M. Papa Abdoulaye DONDE

**Juge consulaire** : M. Amadou LY BOCOUM

L'audience de la deuxième chambre se tient tous les **MERCREDI**.

## **3<sup>ème</sup> chambre :**

**Président** : M. Papa Abdoulaye DONDE

**Membres** : MM. Amadou LY BOCOUM et Pape Madické DIOP

**Suppléance** :

**Présidence** : Mme Hélène SARR CAMARA

**Juge consulaire** : M. Modou DIOP

L'audience de la troisième chambre se tient tous les **JEUDI**.

## **4<sup>ème</sup> chambre :**

**Président** : M. Elhadj Allah KANE

**Membres** : MM. Mamadou Lamine LATOUFFE et Serigne Mor SENE

**Suppléance** :

**Présidence** : M. Alioune NDIAYE

**Juge consulaire** : Mme Bintou Ramatoulaye SANE BA

La quatrième chambre connaît des procédures collectives et tient une audience tous les **VENDREDI**.

Par la suite, Monsieur le Président a désigné Monsieur Elhadj Allah KANE juge chargé de la surveillance du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

- Le Président Alioune NDIAYE et la vice-présidente Hélène SARR CAMARA sont chargés de parapher les livres.
- La vice-présidente Hélène SARR CAMARA et le juge Papa Abdoulaye DONDE sont chargés des sessions volontaires de salaires.
- Le courrier et les requêtes seront traités par le Président Alioune NDIAYE et le juge Papa Abdoulaye DONDE.
- Tous les Présidents de chambres sont des juges taxateurs.
- Les fonctions de juge de la mise en état sont exercées par les juges.
- Monsieur Bienvenu Gaston MALACK est rattaché à la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> chambres.
- Madame Salma SANGARE THIAW est rattachée à la 1<sup>ère</sup> et 4<sup>ème</sup> chambres.

Après sa communication, le Président Alioune NDIAYE a invité Maître Ousmane BA, administrateur du greffe à faire son exposé sur l'organisation et le fonctionnement du greffe.

Prenant la parole, Me Ousmane BA a d'emblée exprimé sa gratitude au Président Alioune NDIAYE pour le choix qu'il a bien voulu porter sur sa personne aux fins d'exercer les fonctions d'administrateur du greffe de sa juridiction.



Maître Ba l'a remercié de cette marque de confiance et s'engage avec son équipe à lui apporter tout le soutien nécessaire dans l'accomplissement de sa mission.

Me BA s'est dit confiant quant à la bonne marche de son service parce qu'ayant retrouvé des collaborateurs avec qui il a eu à travailler dans d'autres juridictions.

Il a loué leur professionnalisme, leurs valeurs morales et intellectuelles, leur compétence ainsi que leur amour du travail bien fait.

Fort de cela, il reste convaincu que, la main dans la main, dans un élan de complémentarité et de solidarité, ils pourront apporter l'appui nécessaire au Président Alioune NDIAYE, pour la réussite de sa mission et le rayonnement du Tribunal de commerce Hors-Classe de Dakar qui vient d'être créé.

Me BA a reconnu qu'il s'agira d'un challenge pour le greffe parce qu'étant les tout premiers fonctionnaires à être affectés dans cette juridiction sur laquelle l'Etat nourrit beaucoup d'espoirs.

Il a marqué au Président et à tous les magistrats la disponibilité, l'engagement et la détermination du greffe à relever le défi avec rigueur, professionnalisme, loyauté et intégrité.

Pour y parvenir, Me Ousmane BA a décliné les fiches de poste de chaque agent du greffe avant de présenter l'organigramme de ce service. C'est ainsi que :

- Me Aminata DIOP est désignée greffière de la **chambre des petits litiges**.
- Me Ousseynou WANE tient la plume à l'audience de la **troisième chambre et de la quatrième chambre**.
- Me Oumar FALL est chargé de la tenue de la plume à l'audience de la **deuxième chambre**.
- Mes Oumar FALL et Aminata DIOP prennent alternativement l'audience des **référés**
- D'autre part, Me Oumar FALL est chargé de la bonne tenue **du registre des missions et lettres de notification** ;
- Me WANE tient le registre des **ordonnances d'injonction de payer**.
- La gestion **des registres d'appel, d'opposition et de pourvoi** est confiée à Mamadou MBENGUE.
- Babacar NDIONE s'occupe du **registre des ordonnances à pied de requête** ;
- M. Daouda DIOUF est désigné responsable du bureau de l'enrôlement. Il est aidé dans cette tâche par Gnagna MBODJ, Mamadou MBENGUE, Amy FAYE et Djibril DIOP.
- Le **bureau de la délivrance des décisions et actes** est placé sous la responsabilité de Babacar NDIONE et de Djibril DIOP.
- Mr Djibril DIOP est également le responsable du **bureau des archives**.
- La **liquidation des droits d'enrôlement** peut-être effectuée par tous les greffiers.
- Mme Mame Maguette GASSAMA GUEYE assure les fonctions **d'assistante de l'administrateur du greffe**.
- Sont membres du **comité de rédaction des rapports mensuels du Tribunal de Commerce Hors-Classe de Dakar** : l'administrateur du greffe, les greffiers, Mme Mame Maguette GASSAMA GUEYE, Daouda DIOUF et Djibril DIOP.
- L'**accueil et l'orientation des usagers** relèvent de la compétence de tous les agents du greffe, notamment Amy FAYE et Mame Maguette GASSAMA GUEYE.

### III- QUESTIONS DIVERSES :

La communication du Président et l'exposé de l'administrateur du greffe ont été suivis de débats avec des échanges de qualité tournant pour l'essentiel autour de :

- l'impérieux devoir des acteurs du tribunal de commerce de remplir correctement leurs missions
- de la nécessité de doter la juridiction de suffisamment de moyens lui permettant de jouer pleinement son rôle
- la formation des acteurs notamment des juges consulaires
- des partenariats à nouer avec l'APIX, le patronat, la chambre de commerce et d'industrie au niveau national et avec des tribunaux de commerce, au plan international

A toutes ces questions, le Président a apporté des réponses tout en invitant l'assistance à pousser la réflexion et à explorer d'autres pistes pouvant garantir le bon fonctionnement du tribunal. Il s'est dit ouvert à toutes propositions allant dans ce sens.

Le Président NDIAYE s'est également réjoui du dynamisme, de l'engagement et de la volonté affirmée de tous les acteurs à ne ménager aucun effort pour l'atteinte des objectifs que les pouvoirs publics ont assignés au tribunal de commerce hors classe de Dakar.

Plus rien n'étant à débattre, le Président a réitéré sa disponibilité à l'endroit des membres de la juridiction, leur a souhaité bonne chance et a levé la séance à 13 heures 25 minutes.

Plus rien n'étant à débattre, le Président a souhaité bonne chance à tout le monde et a levé la séance 13h37minutes.

Le Président de séance :

Alioune NDIAYE



Alioune NDIAYE

Le secrétaire de séance :

Me Ousmane BA